

Livret d'accueil des personnes en situation de handicap

Mise à jour : 30/06/2023

Introduction

Vascoo UP conçoit et anime des formations professionnelles autour de la transformation numérique des entreprises.

Toutes nos formations sont réalisées en intra-entreprise, à distance (en visioconférence), en plusieurs modules ou sessions allant de 30 minutes à 2 heures, en format individuel ou par groupes de 2 à 5 personnes.

Vascoo UP s'engage dans toutes ses formations à pouvoir accueillir et intégrer des personnes en situation de handicap (PSH). Nous avons à cœur de faire en sorte que chaque stagiaire puisse suivre nos formations dans les meilleures conditions possibles.

Pour cela, nous avons mis en place un plan d'action composé de différentes mesures, allant de la communication jusqu'à la sensibilisation de nos formateurs, en passant par l'aménagement de solutions techniques.

Ce livret d'accueil vous décrit dans le détail les dispositions prises par Vascoo UP en faveur des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez retrouver notre engagement résumé sur notre page web dédiée : <https://site.vascoo-up.com/nos-formations-professionnelles/accueil-des-personnes-en-situation-de-handicap/>

Qu'est-ce que le handicap ?

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a défini le handicap comme suit dans son article 114 :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. ».

Il existe plusieurs formes de handicap, regroupées en différentes familles :

 <p>HANDICAP VISUEL</p> <p><i>Myopie, presbytie, strabisme, rétinite, daltonisme...</i></p> <p>Le handicap visuel a de nombreuses origines (congénitale, due à une maladie ou un accident). Il se caractérise par une perte de l'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité.</p> <p>LE SAVIEZ-VOUS ? En France parmi 1,5 million de personnes déficientes visuelles 14% sont aveugles et une minorité utilisent le braille.</p>	 <p>HANDICAP MENTAL</p> <p><i>Trisomie 21, autisme ou encore traumatisme crânien</i>, la déficience intellectuelle se traduit par une difficulté à comprendre et une limitation de la rapidité des fonctions mentales.</p> <p>LE SAVIEZ-VOUS ? On parle de handicap cognitif pour des personnes souffrant de troubles de l'attention ou de la perception tels que les personnes souffrant de dyslexie ou dyspraxie.</p>	 <p>MALADIES INVALIDANTES</p> <p><i>Hypertension, insuffisance cardiaque, diabète, allergie, eczéma, cancer, épilepsie...</i></p> <p>Les maladies invalidantes entraînent une restriction d'activité (motrice, quantité de travail à accomplir, durée de l'intensité pour le réaliser).</p> <p>LE SAVIEZ-VOUS ? 375 000 nouveaux cas de cancer sont détectés tous les ans en France. 80% des personnes reprennent leur activité dans les deux ans après le diagnostic.</p>	 <p>HANDICAP PSYCHIQUE</p> <p><i>Névrose, TOC⁽¹⁾, phobies, addictions, dépression</i>, ces différents troubles se caractérisent par un déficit relationnel, ou des difficultés de concentration.</p> <p>LE SAVIEZ-VOUS ? À la différence du handicap mental, le handicap psychique n'affecte pas la capacité intellectuelle de la personne.</p>	 <p>HANDICAP MOTEUR</p> <p><i>Lombalgie, TMS⁽²⁾, rhumatisme, malformation, paralysie, AVC⁽³⁾...</i></p> <p>Les personnes handicapées moteur rencontrent des difficultés à se déplacer, conserver ou changer de position, effectuer certains gestes et parfois des difficultés à oraler.</p> <p>LE SAVIEZ-VOUS ? Moins de 5% des personnes touchées par une déficience motrice se déplacent en fauteuil roulant.</p>	 <p>HANDICAP AUDITIF</p> <p><i>Acouphène ou surdité légère à profonde</i>, la perte auditive totale est rare et la plupart des déficients auditifs possèdent des restes auditifs. Elle se caractérise par une difficulté, voire une impossibilité à percevoir et localiser les sons et la parole.</p> <p>LE SAVIEZ-VOUS ? Le plus souvent les personnes sourdes ne sont pas muettes, même si dans certains cas le handicap peut s'accompagner d'une difficulté à oraler.</p>
---	--	---	---	--	---

(1) TOC : Trouble obsessionnel compulsif.
(2) TMS : Troubles musculo-squelettiques.
(3) AVC : Accident vasculaire cérébral.

Source : Agefiph

Vascoo UP peut s'adapter à différentes situations de handicap dans ses formations. La possibilité de la prise en charge va dépendre de la gravité du handicap et de l'ampleur des aménagements requis.

Types de handicap pouvant être pris en compte dans les formations Vascoo UP* :

- Handicap visuel
- Handicap auditif
- Maladies invalidantes
- Handicap psychique
- Certains handicaps moteurs

*Selon la gravité du handicap et l'ampleur des aménagements requis.

Comment prenons-nous en compte le handicap dans nos formations ?

Nous prenons en compte le handicap à toutes les étapes de nos formations, depuis la communication jusqu'à la clôture des cours. Vous trouverez ci-dessous le détail des dispositions que nous avons prises pour qu'un stagiaire en situation de handicap puisse se renseigner sur nos formations, y participer de manière adaptée, interagir avec des formateurs sensibilisés, ou encore s'adresser à une personne ou des structures de référence.

❖ Communication :

Nous rendons accessibles nos moyens de communication, en l'occurrence :

- Notre site web est conçu et complété de sorte d'être accessible aux personnes en situation de handicap.
- Notre page dédiée au handicap renseigne les stagiaires concernés (ou nos clients) sur notre engagement, fournit un contact vers notre référent handicap, et liste des structures pouvant leur être utiles, notamment nos prestataires de référence spécialisés dans l'aménagement des parcours. Toutes nos pages formation dont la page d'accueil pointent vers cette page dédiée. Vous pouvez y accéder facilement depuis la page d'accueil formation : <https://site.vascoo-up.com/nos-formations-professionnelles/>
Ou en vous rendant directement sur : <https://site.vascoo-up.com/nos-formations-professionnelles/accueil-des-personnes-en-situation-de-handicap/>
- Nos différents documents téléchargeables en format PDF sur notre site (catalogue de formations 2021, descriptif de chaque formation, règlement intérieur, conditions générales de vente, politique de confidentialité et de cookies etc.) ont été rendu accessibles aux personnes en situation de handicap.

❖ Rendez-vous commerciaux :

Lorsque nous prenons rendez-vous pour qualifier un besoin en formation avec un client, nous nous enquêrons de la présence de stagiaires en situation de handicap. Conformément au principe de confidentialité, nous ne demandons pas la nature exacte du handicap ou de la maladie invalidante, mais nous nous renseignons sur les contraintes vécues par les stagiaires concernés et sur les aménagements nécessaires.

Nous informons le client, dès le ou les rendez-vous commerciaux, de notre démarche et de notre engagement envers l'accueil des personnes en situation de handicap dans nos formations.

Nous indiquons notamment la présence d'un référent handicap, la sensibilisation de nos formateurs, et la veille constante que nous menons sur le sujet.

❖ Solutions d'accompagnement :

Pour l'accueil des stagiaires en situation de handicap dans nos formations, nous proposons toutes les solutions d'aménagement qu'il nous est possible de proposer.

Ces solutions relèvent principalement de deux catégories :

- Les solutions techniques
- Les solutions comportementales

Solutions techniques :

Elles portent sur :

- L'accessibilité de nos supports de cours et des feuilles de présence :
 - Nos supports de cours sont élaborés au format Power Point puis envoyés après chaque session à chacun des stagiaires, en format PDF. Ils sont systématiquement soumis au vérificateur d'accessibilité puis au balisage avant l'enregistrement en PDF.
 - Une procédure pour la conception des supports de cours, incluant l'accessibilité, est remise à chaque formateur qui doit la respecter scrupuleusement.
 - Nos feuilles de présence et d'appréciation, envoyées via une plateforme de signature électronique à chaque stagiaire à l'issue de chaque session de formation, sont conçues sous Word et rendues accessibles aux PSH avant le transfert sur la plateforme en question.
- L'accessibilité des outils utilisés :
 - **Teams®** : nous utilisons principalement Teams® pour la réalisation de nos formations. Teams® propose plusieurs solutions pour faciliter l'accès aux réunions et le suivi des cours en ligne aux personnes en situation de handicap : lecteur immersif, activation des sous-titres, dictée vocale, vérificateur d'accessibilité... Plusieurs liens sont fournis en fin de document sur l'accessibilité des solutions Microsoft. Avant le début de toute formation, nous testons avec le stagiaire le bon fonctionnement de la solution proposée. Si nous sommes amenés à utiliser un autre système de visioconférence, nous nous renseignons au préalable sur les solutions d'accessibilité existantes.
 - **Google Form** : Nos tests d'évaluation de niveau, évaluations à chaud et à froid sont réalisés sur Google Form, dont le rapport d'accessibilité est présenté ici : <https://static.googleusercontent.com/media/www.google.com/fr//accessibility/static/pdf/google-forms-vpat.pdf>

Nos formateurs sont systématiquement sensibilisés aux différentes solutions existantes sur les outils utilisés.

A savoir : nous nous adaptons également en cas de contraintes horaires par exemple, ou à toute autre contrainte d'organisation à laquelle nous pouvons répondre.

Solutions comportementales :

Nos formateurs sont sensibilisés à l'accueil et à l'intégration des personnes en situation de handicap.

Ils sont tenus de respecter des bonnes pratiques en termes d'attitude et de comportement à privilégier. Ils sont également suivis et conseillés par notre référent handicap.

Ils sauront adapter leur pédagogie à chacun des stagiaires concernés. Les stagiaires, de leur côté, ne doivent pas hésiter à faire part de leurs besoins spécifiques au formateur tout au long de la formation.

❖ Formation des formateurs :

Nos formateurs reçoivent plusieurs guides, conseils et aides autour du handicap, aussi bien sur les attitudes à privilégier que sur les solutions techniques à mettre en place, ou sur l'adaptation des supports de cours.

Ils sont soutenus et suivis tout au long d'une formation par le référent handicap, qui s'assure que les bonnes pratiques d'accueil et d'intégration des stagiaires concernés sont bien respectées.

❖ Référent handicap :

Afin de proposer le meilleur accueil possible pour les personnes en situation de handicap, d'être à jour dans la législation et les dispositions existantes et dans les solutions d'aménagement envisageables, Vascoo UP a désigné un référent handicap.

Notre référent handicap a pour missions les suivantes :

- Effectuer une veille régulière autour du handicap (actualités, aides, structures existantes...)
- Se renseigner sur les solutions d'aménagement existantes pour rendre nos formations aussi accessibles que possible aux personnes en situation de handicap
- Lister et entrer en contact avec des prestataires spécialisés dans l'aménagement des parcours de formation pour les personnes en situation de handicap
- Si nécessaire, faire appel à l'un de ces prestataires pour un ou plusieurs de nos stagiaires qui en auraient besoin
- Concevoir des aides pour les formateurs sur les outils, méthodes, supports de cours, attitudes à adopter, et les soutenir dans la mise en place des solutions
- Suivre la mise en place des solutions par le formateur durant les formations pour s'assurer que tout est pris en compte
- Répondre aux questions que se poseraient nos clients et/ou stagiaires en situation de handicap

Le référent handicap peut être contacté à l'adresse suivante : referent-handicap@vascoo.com.

❖ Prestataires d'accompagnement :

Si nécessaire, Vascoo UP peut faire appel à des structures extérieures spécialisées dans l'aménagement des parcours de formation. Dans ce cas, notre référent handicap prendra contact avec le prestataire le plus indiqué ou communiquera ses coordonnées au stagiaire et/ou au client.

La liste des prestataires avec lesquels Vascoo UP se trouve en contact est actualisée régulièrement.

Au 30/06/2023, elle se compose des organismes suivants :

Structure	Contact
Ressource Handicap Formation Ile-de-France (Agefiph) https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation	Pour l'appui aux parcours individuels : Rhf-idf@agefiph.asso.fr Pour le centre de ressources numériques : https://rhf-agefiph.defi-metiers.fr/
CFRP Valentin Haüy https://www.avh.asso.fr/fr	Contact : contact@cfrp-avh.fr Pour les prestations d'appuis spécifiques (dispositif d'accompagnement financé par l'Agefiph) : pasdv@cfrp-avh.fr Tél. : 01 44 49 27 04 ou 01 44 49 29 79 Interlocuteurs : Najib LAMJAJ ou Yannick BREAVOINE
APF France Handicap https://www.apf-francehandicap.org/	Contact Mission Emploi : Mission-emploi@apf.asso.fr Interlocutrice : Anne-Marie Vassal, CIP : anne-marie.vassal@apf.asso.fr

Liste non exhaustive de liens et ressources utiles :

Voici une liste non exhaustive de liens utiles pouvant renseigner ou orienter des personnes en situation de handicap :

- Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées : <https://handicap.gouv.fr/>
- Mon Parcours Handicap : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>
- « Compenser mon handicap en formation » :
<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle/compenser-mon-handicap-en-formation>
- Agefiph : <https://www.agefiph.fr/>
- Ressource Handicap Formation de l'Agefiph : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- Centre de Ressources Handicap Formation Ile-de-France (Agefiph) : <https://crn.defi-metiers.fr/>
- Services et aides financières de l'Agefiph : <https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres?thematique=169&publics=1>
- Aide à la formation dans le cadre du maintien dans l'emploi : <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-formation-dans-le-cadre-du-maintien-dans-lemploi>

Ci-dessous, des liens utiles pour l'accessibilité des outils :

- Aides à la communication et informatique : <https://aides-techniques.handicap.fr/c-aides-a-la-communication-informatique-253>
- Centre Accessibilité Office de Microsoft : <https://support.microsoft.com/fr-fr/office/centre-accessibilite-office-ressources-pour-les-personnes-souffrant-de-handicaps-ecab0fcf-d143-4fe8-a2ff-6cd596bddc6d?ui=fr-fr&rs=fr-fr&ad=fr>
- Guide des bonnes pratiques d'accessibilité de Microsoft : <https://query.prod.cms.rt.microsoft.com/cms/api/am/binary/RE4vykW>
- L'accessibilité des solutions Microsoft 365 : <https://query.prod.cms.rt.microsoft.com/cms/api/am/binary/RE4Oy4H>

En cas de besoin, notre référent handicap peut fournir d'autres ressources. Il suffit de le contacter à referent-handicap@vascoo.com.